

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 \*\*\*\*\*  
 REGION DU NORD  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI  
 \*\*\*\*\*  
 COMMUNE DE GUIDER  
 \*\*\*\*\*  
 STRUCTURE INTERNE DE GESTION  
 ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS  
 PUBLICS  
 \*\*\*\*\*  
 BP 34 TEL 22 27 52 58



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 \*\*\*\*\*  
 NORTH REGION  
 \*\*\*\*\*  
 MAYO-LOUTI DIVISION  
 \*\*\*\*\*  
 GUIDER COUNCIL  
 \*\*\*\*\*  
 INTERNAL STRUCTURE FOR THE  
 ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF  
 PUBLIC CONTRACTS  
 \*\*\*\*\*  
 P.O. BOX 34 TEL. 22 27 52 58

## **AVIS DE DEMANDE DE COTATION OUVERTE (DCO) EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N°05/DCO/COMMUNE DE GUIDER/SIGAMP/2025 DU 06/10/2025 RELATIF AUX  
 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU DANS LA LOCALITE  
 DE MAYO-LOUE, COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION  
 DU NORD.**

**PAYS :** Cameroun

**NOM DU PROJET :** Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

**N° Crédit:** IDA N°72130- CM

**Code STEP :** CM-URC-NORD-510033-CW-RF

25. Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention avec la Commune de GUIDER pour la réalisation des certains sous-projets de la commune. A cet effet, la Commune de GUIDER a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de cette convention pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif aux **Travaux de construction d'une mini adduction d'eau dans la localité de Mayo-loué, Commune de Guider, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.**
26. La commune sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les travaux de **construction d'une mini adduction d'eau dans la localité de Mayo-loué, Commune de Guider, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.**
27. Le délai d'exécution des travaux est de **soixante (60) jours.**

28. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à une Demande de Cotations Ouverte (DCO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de la Banque Mondiale, édition de Février 2025 et ouverte à tous les soumissionnaires tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
29. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat de la commune et prendre connaissance gratuitement du Dossier de Demande de Cotations à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi entre 9h et 15h.
30. Les offres devront être remises à la Sigamp de la commune de Guider, sise à la Mairie de Guider au plus tard le 27/10/2025 à 10 heures précise. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires dument mandatés au lieu du dépôt susmentionné, le 27/10/2025 à 11 heures précise.
31. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables la SIGAMP de la commune de Guider, sise à la Mairie de Guider ; Boîte Postale : 34 Guider Tél : (+237) 699 99 54 56/698 66 43 02. ou à l'Unité de Coordination Régional du Nord - PROLOG situé au derrière la Délégation Régional des Transports du Nord, à coté du siège de la Délégation des Droit de l'Homme.
32. Les plis fermés devront porter la mention :

«DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE N° 05/DCO/ COMMUNE DE GUIDER/SIGAMP/2025 DU 06/10/2025POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU DANS LA LOCALITE DE MAYO-LOUE, COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD»

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE**

Guider, le 06/10/2025

Le Maire de la Commune  
(Maître d'Ouvrage)

**Ampliations :**

- UCR PROLOG
- ARMP
- CIPM
- CHRONO

